



Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :

Carole FABRE

Tél : 06 16 79 21 76

Mél : carole.fabre@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 6 novembre 2020

Patrick COHEN

Carole FABRE

Didier VANDERPERRE

Inspecteurs d'Académie –

Inspecteurs Pédagogique Régional
de Sciences et Techniques Industrielles

à

Ensemble des enseignants SII des lycées généraux et
technologiques
s/c des chefs d'établissement et des DDF

Dans le cadre des nouvelles directives énoncées par le ministre, les établissements peuvent organiser des enseignements dans un système d'alternance des élèves (semaine A ou semaine B). Dans ce cadre, il est conseillé de suivre le protocole suivant pour les enseignements technologiques.

Cas de l'enseignement technologique en STI2D et en SI :

L'acquisition des compétences (Savoirs, savoir-faire, savoir-être) s'appuie sur la démarche d'apprentissage par problèmes, constituée d'études de cas, de projets, de TD-TP, avec une stratégie pédagogique alternant activités en groupes (4 à 5 élèves) et activités individuelles qui vise à un maximum de différenciation.

La construction des séquences et des séances s'appuie sur les exemples de ressources mises à disposition sur le site académique. Les séquences et les séances encapsulées avec les contenus à enseigner sont ensuite fournies aux élèves.

En STI2D ou en SI, une partie des enseignements se déroulent en présence de 2 enseignants, un mobilisé sur les élèves en présentiel et l'autre sur ceux à distance en mode synchrone, selon l'emploi du temps. Le temps de présence en établissement est dédié à des activités pratiques sur des équipements.

Dans le cas des groupes à faible effectif ne permettant pas la présence de 2 enseignants, il faut que l'ensemble des élèves soit dans le même groupe d'alternance.

Pour les cours initialement prévus en classe entière, les enseignants suivent le protocole mis en place dans l'établissement.

Cas de l'enseignement technologique en BTS :

Dans le cas des BTS à faible effectif (inférieur à 24 étudiants), il est conseillé de continuer à fonctionner en mode présentiel avec tous les étudiants.

Pour ceux qui ont des effectifs supérieurs à 30 étudiants, le protocole appliqué aux STI2D et aux SI peut également être mis en place.

L'équipe IA-IPR STI de l'académie de Bordeaux